



Tél 05.65.24.72.12
mairie.aujols@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AÜJOLS

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 JUILLET 2026

Présents : Jean-François CUBAYNES, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Christelle GAUTHERET, Thierry JACOBS, Brice JOUBERT, Marie MOLINA KERVELLEC, Jonathan SEGOND.

Excusés : Marie-Gabrielle COLA (pouvoir à Jean-François CUBAYNES), Isabelle COUREAU (pouvoir à Christiane FOURES), Nicolas MARTOS (pouvoir à Geneviève DEJEAN).

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Jean-François CUBAYNES	18h30	20h00

Madame le Maire ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint.

=====

Ordre du jour :

- 1/ **Approbation** du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026
 - 2/ **TRAVAUX MAIRIE** : Validation de l'avenant n° 1 au lot n° 2 – Entreprise CARDIN
 - 3/ **SOUTIEN** : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Département – Soutien à la production de logements communaux.
 - 4/ **FINANCES** : Décision Modificative n° 1 – Opération d'ordre
 - 5/ **S .P .R** : Validation du nom des élus appelés à siéger dans la commission locale
 - 6/ **PERSONNEL COMMUNAL** : création de postes pour l'école
 - **INFORMATION** sur les décisions du maire prises par délégation depuis le dernier Conseil
 - **QUESTIONS DIVERSES**
- =====

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 mai 2026

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

2/ TRAVAUX MAIRIE : Validation de l'avenant n° 1 au lot n° 2 – Entreprise CARDIN

Madame le Maire indique que ce point avait été évoqué lors de la séance du conseil municipal du 10 avril mais les documents de l'architecte étaient en attente pour pouvoir délibérer.

Madame le Maire rappelle les modifications apportées par l'architecte : le thermolaquage de la tonnelle est remplacé par une peinture afin d'être en harmonie avec les rambardes de la place de l'école. La surface de vitrage de la tonnelle est supérieure à celle initialement prévue. Il sera réalisé un panneau signalétique « MAIRIE », non prévu dans le marché, avec un support drapeaux ainsi qu'une porte pour le four à pain.

Cela conduit à une économie (avenant négatif) de 1 655,66 € sur le montant du marché pour le lot 2.

La peinture, hors de ce marché, selon un devis de l'entreprise retenue pour les rambardes de la place de l'école représente 1 269,00 € HT. Il n'y aura donc pas de dépassement du montant global de l'opération.

Délibération : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'avenant proposé.

3/ SOUTIEN : Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Département – Soutien à la production de logements communaux.

Madame le Maire rappelle les grandes lignes de l'AMI pour lequel les conseillers ont eu préalablement le document complet adressé par le département. Le projet de « La Ferme » s'inscrit parfaitement dans ce dispositif qui, outre une aide financière, comprend l'accompagnement d'ingénierie. Le dossier étant à transmettre avant le 15 juillet, le conseil propose de déposer un dossier pour chacune des deux maisons de la ferme et, comme demandé, de fournir tous les éléments en notre possession, en termes de diagnostics notamment. Compte-tenu de l'objet de l'AMI, il est convenu de prioriser la petite maison sachant qu'il y a plus de certitude quant à son usage futur par rapport à la grande maison qui offre d'autres possibilités que du logement pur.

Délibération : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le dépôt de candidature pour les deux maisons.

4/ BUDGET : Décision Modificative n° 1 – Opération d'ordre.

Madame le Maire rappelle que les matériaux du terrain de pétanque payés au fournisseur directement par la commune ne peuvent, compte tenu de leur nature, être payés qu'en fonctionnement. Le terrain de pétanque étant dans l'inventaire il convient de basculer le montant des matériaux du fonctionnement vers l'investissement. Ce jeu d'écriture, selon le tableau ci-dessous, n'a pas d'incidence sur le budget de la commune.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Cpte 023 : + 2 000.00 €	Cpte 72 chap. 042 : + 2 000.00 €
Investissement	Cpte 2113 chap. 040 : + 2 000.00 €	Cpte 021 : + 2 000.00 €

Délibération : Le conseil municipal valide à l'unanimité la Décision Modificative n°1.

5/ S.P.R : Validation du nom des élus appelés à siéger dans la commission locale du SPR

Lors d'un précédent conseil municipal, les élus appelés à siéger dans la commission locale du Site Patrimonial Remarquable avaient été désignés. Cependant, à la demande de la Préfecture, il est nécessaire de formaliser cette liste d'élus dans une délibération. Les candidats sont :

- Titulaires : Christiane FOURES et Jean-François CUBAYNES
- Suppléants : Marie- Gabrielle COLA et Thierry JACOBS

Délibération : A l'unanimité le conseil valide la liste des élus.

6/ Personnel communal – Création de postes.

Madame le Maire indique qu'en prévision de la rentrée scolaire 2026-2027, il a été nécessaire de réorganiser les postes de travail car d'une part nous n'aurons plus d'enfants de grande section maternelle à l'école et d'autre part le contrat de droit privé dont bénéficiait un agent est arrivé à son terme.

En conséquence il est prévu deux créations de postes : 1 poste de 11H/ semaine et 1 poste de 17H/semaine.

Des élus demandent des précisions sur la nature de ces emplois et sur le temps de travail. Les réponses sont apportées en séance par Madame le Maire.

en séance par Madame le Maire.

Délibération : Le conseil municipal valide à l'unanimité la création des deux postes.

Information sur les décisions du maire prises par délégation depuis le dernier Conseil

Néant

La séance est levée à 20h


Geneviève DEJEAN


Jean-François CUBAYNES